



## COMMUNIQUÉ

### COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC Division de Québec

Québec le 3 juillet 2020

Communiqué – Version 18

La Cour supérieure, division de Québec, reprend graduellement ses activités régulières à compter du 6 juillet 2020. Voici l'essentiel de ce que vous devez savoir :

- les canaux **conferenceqc@judex.qc.ca** et **elargissementqc@judex.qc.ca** ne sont plus en activité. Les demandes doivent maintenant être présentées dans les districts concernés.
- tous les intervenants judiciaires doivent respecter les consignes locales de distanciation inscrites dans chacun des palais de justice et les présentations virtuelles demeurent fortement encouragées;
- les délais sont suspendus jusqu'à nouvel ordre et aucune demande de prolongation de délai ou de suspension de l'instance n'est encore utile ou nécessaire : un ajustement unique sera apporté aux dates inscrites à vos protocoles, selon des modalités à vous être précisées;
- depuis le 15 juin 2020, le ministère de la Justice a mis en ligne sa nouvelle plateforme du greffe numérique ([www.justice.gouv.qc.ca/greffenumerique](http://www.justice.gouv.qc.ca/greffenumerique)).
- toutes les demandes doivent être présentées dans le district approprié, comme précisé aux dispositions du *Code de procédure civile*;
- quant aux modalités de reprise, veuillez vous référer aux directives locales mises en place par les juges coordonnateurs des districts;
- toutes les demandes en matière criminelle sont transmises au juge coordonnateur de la chambre criminelle, l'honorable Raymond W. Pronovost « **raymond-w.pronovost@judex.qc.ca** »

*Catherine La Rosa*

Catherine La Rosa, juge en chef associée